ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITÉ

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu la demande de l'Administration Communale d'Aubange, ayant ses bureaux rue Haute n°22 à 6791 ATHUS, qui organise en collaboration avec Infor Jeunes, le mardi 13 février 2018, la journée Job Etudiants à la Bibliothèque Communale Hubert Juin située Grand Rue n°64 à 6791 ATHUS,

pour laquelle il sollicite l'autorisation :

- **d'occuper les deux places de parking situées en bordure de trottoir donnant sur le Quartier Pesch, à l'arrière de la Bibliothèque Communale, à 6791 ATHUS, avec la camionnette aménagée d'Infor Jeunes**

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

A U T O R I S E :

- le stationnement de la camionnette, **le mardi 13 février 2018, de 9h à 18h**, sur les deux places de parking situées en bordure de trottoir donnant sur le Quartier Pesch, à l'arrière de la Bibliothèque Communale à 6791 ATHUS.

A R R Ê T E :

Article 1. :
En raison des travaux précités, le stationnement de tout autre véhicule à moteur sera interdit sur les deux places de parking situées en bordure de trottoir donnant sur le Quartier Pesch, à l'arrière de la Bibliothèque Communale à 6791 ATHUS., le **mardi 13 février 2018 de 9h à 18h**.

Article 2. :
La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :
Le présent arrêté sortira ses effets le 13 février 2018. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

<u>Article 4.</u> :
Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 19/01/2018

Le Directeur Général,
ANTONACCI T.

Le Bourgmestre,
BIORDI V.